

PLUi

Plan Local
d'Urbanisme
intercommunal

de Grand Calais



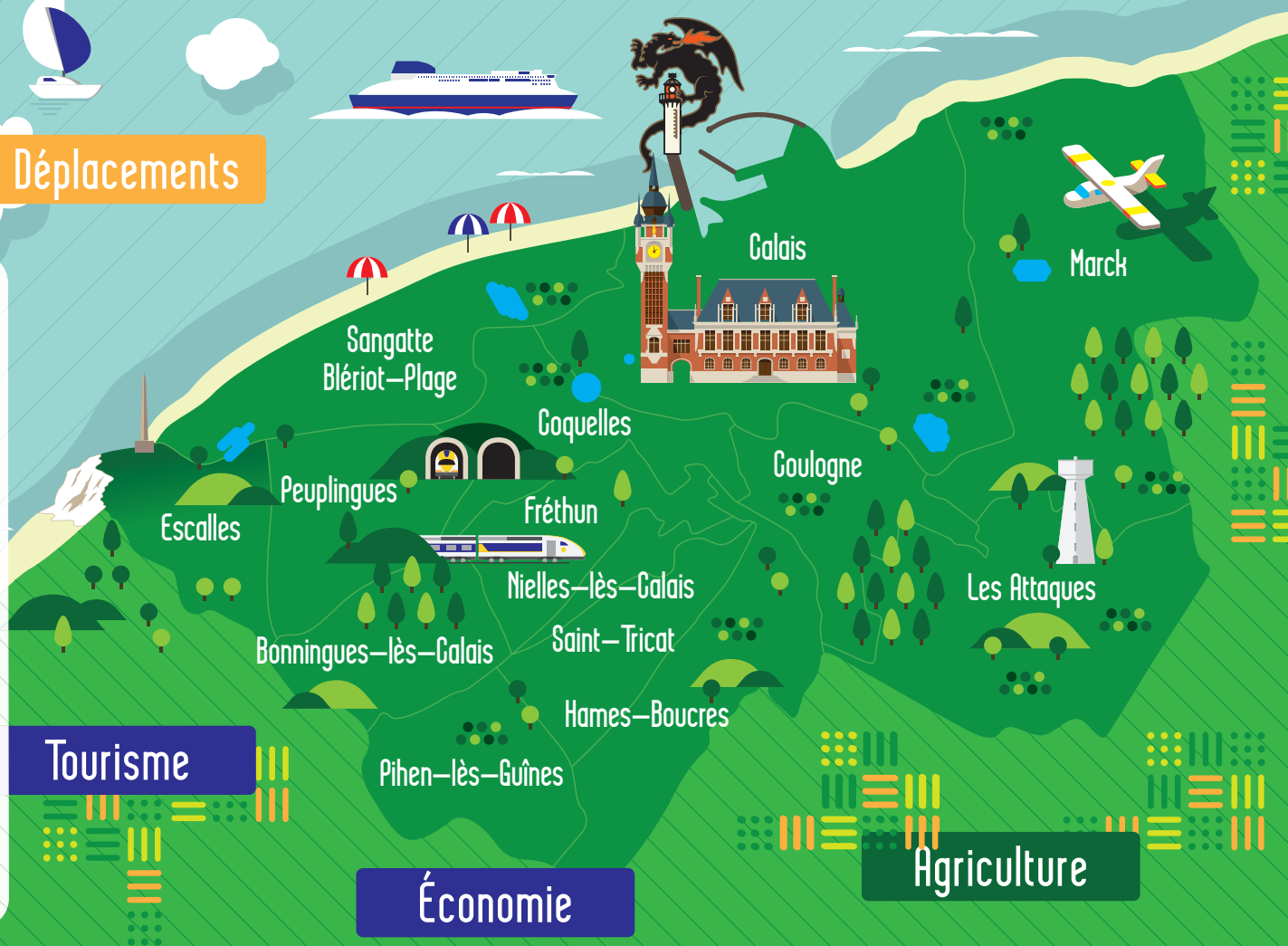
Habitat

Environnement

Déplacements

LETTRE D'INFORMATION

Février 2024 - N°1



« Un projet unique, partagé par tous ! »

UN PLUi POUR IMAGINER L'AVENIR DE GRAND CALAIS TERRES & MERS

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est **un document de planification qui dessinera le devenir des 14 communes du territoire de Grand Calais Terres et Mers** : il fixera des règles en matière d'aménagement et de construction applicables à tous. Sur la base d'objectifs partagés **le PLUi permettra d'anticiper les politiques à mener sur le territoire** et apportera notamment des réponses aux sujets du quotidien tels que : **travailler, construire, se soigner, s'instruire, se déplacer, se divertir, se loger,...**

Outil clé du territoire, le PLUi doit permettre d'organiser le développement durable du territoire à l'échelle intercommunale. **Il cherche à concilier les aspects urbains et résidentiels tout en préservant l'équilibre environnemental, social et économique du territoire.**

LES SUJETS DU PLUi



Habitat

Diversifier l'offre de logements pour répondre aux besoins des habitants.



Mobilités

Encourager l'utilisation de modes de déplacement plus vertueux.



Population

Favoriser l'attractivité du territoire.



Économie

Accompagner un développement durable de l'économie et favoriser le commerce de proximité.



Environnement

Intégrer les enjeux du changement climatique et s'adapter aux risques environnementaux.

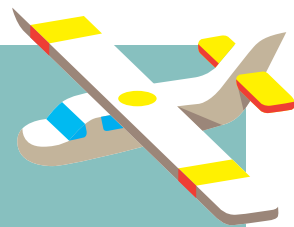


Patrimoine

Valoriser les spécificités du territoire, la richesse du patrimoine et préserver les paysages.

LES INTÉRÊTS DU PLUi

POUR NOTRE QUOTIDIEN



Pour notre territoire le PLUi, c'est plus de...



Cohérence

Le PLUi renforcera la cohérence des politiques mises en œuvre sur l'ensemble des communes du territoire.

Exemple : conservation des spécificités architecturales sur le territoire.



Efficacité

Le PLUi permettra d'avoir une vision commune du devenir du territoire et guidera les réflexions autour des futurs aménagements.

Exemple : définition des zones constructibles et des zones à préserver.



Cohésion

Le PLUi favorisera l'optimisation des moyens et des compétences en valorisant la coopération des communes.

Exemple : mutualisation d'infrastructures scolaires (écoles, cantines,...)

Le PLUi touche l'ensemble de la population, que l'on soit chef d'entreprise, retraité, actif, étudiant, agriculteur... Il fixe des règles sur des questions de notre vie quotidienne.

Où vais-je pouvoir construire ?

Quels itinéraires emprunteront les pistes cyclables ?

Comment vais-je pouvoir me déplacer ?

Quels seront les espaces naturels à préserver ?

Comment intégrer les risques d'inondations ?

Quels types de clôture vais-je pouvoir réaliser ?

Où seront créées les zones d'activités ?

Où passeront les transports en commun ?

...

Plus de 100 000 habitants

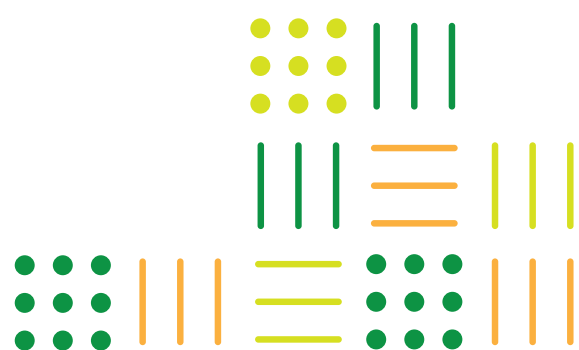
14 communes

184 km²

GRAND
CALAIS
Terres & Mers



LE PROCESSUS POUR ÉLABORER LE PLUi



LES ÉTAPES

1

2024

État des lieux

Il permet de dresser un constat du territoire : caractéristiques, forces, faiblesses et enjeux.

2

2024

Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

Étape clé de l'élaboration du PLUi, il déterminera les objectifs pour le développement du territoire et sera la feuille de route pour imaginer son avenir.

3

2024-2025

Traduction réglementaire

C'est la traduction du PADD en un zonage, identifiant les vocations des différents espaces et au sein d'un règlement, précisant les modalités d'aménagement des différentes zones.

4

2025

Arrêt de projet

C'est la phase de validation du projet par les élus, mais aussi par les administrations et partenaires techniques. Une enquête publique permettra à l'ensemble des habitants de s'exprimer sur le projet.

5

2026

Approbation du PLUi

Au regard des remarques des partenaires et contributions reçues lors de l'enquête publique, c'est l'adoption finale du PLUi qui le rend applicable.

COMMENT PARTICIPER ?

Votre participation permettra de contribuer à définir les enjeux et faire des propositions pour le développement de notre territoire.

Des rencontres (ateliers, réunions publiques...) auront lieu tout au long du processus d'élaboration du PLUi.



Des flyers de communication ainsi que des lettres d'information vous informeront de la tenue des ateliers de concertation et des réunions publiques.



Des rencontres de concertation vous permettront de vous informer, de vous exprimer et de contribuer à l'élaboration du projet de territoire.



Vous pouvez d'ores et déjà déposer vos idées et remplir le questionnaire en ligne sur www.plui-grandcalais.particip-active.fr

UNE INFORMATION CONTINUE

À chaque étape clé de l'élaboration du PLUi une **lettre d'information** vous sera diffusée afin de vous informer des avancées du projet et sur des échéances à venir.



Retrouvez-nous sur <https://www.grandcalais.fr/>
Vous y retrouverez toutes les informations, actualités et dates des rencontres.
Nous contacter : plui@grandcalais.fr